

Paragraphe 16<sup>e</sup> de l'article 4 du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels  
(RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

**DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES**

## Frais de déplacement

Exercice financier : 2019-2020  
Trimestre : Janvier à Mars

Personne concernée	Total des frais de déplacement
<u>Personnel du ministère des Finances</u>	60 685 \$
<u>Personnel de cabinet du ministre Girard</u>	21 408 \$

### Informations complémentaires

- La catégorie « Personnel du ministère des Finances » comprend les frais des gardes du corps.
- Le personnel du cabinet n'inclut pas le ministre.